

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-559518

41202

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

7635

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ZGHAI DIDA

HABIB

Date de naissance :

01/01/55

Adresse :

126, lot 1C Moustakbal Sidi Yacoub

Essaouira

Tél. :

06 66 16 36 98

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. B. SEKKAT  
Médecin  
Lot. Addoha Al Moustakbal  
Imm. A24 GH.13 App.1 - Casa

Date de consultation : 15 SEPT 2020

Nom et prénom du malade :

ZGHAI DIDA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Cojoint

Enfant

Nature de la maladie :

HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous brouillon à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare  
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 15 SEPT 2020



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 SEPT 2007	6	1	150 DH	INP 09 120 1934 S. Moustakbal DENTISTE ROUTE 1029 SIDI MAAROUF CASABLANCA TÉL : 0522 97 32 23 - FAX : 0522 97 57 46

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
79120	17/09/07	HARMACIE DE LA DECOUVERTE Lot. Al Moustakbal, Lot N° 7 Route 1029, Sidi Maarouf - Casablanca TEL : 0522 97 32 23 - Fax : 0522 97 57 46

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<input type="text"/>
	</td			

Dr. Bouchra SEKKAT

Médecine Générale

د. بشرى السقاط

الطب العام

اختصاصية في الفحص بالصدى (التلفرز)

والأمراض التابعية - السيدا

اختصاصية في التظير المهبلي وأمراض النساء

طبيبة سابقة بالقوات المسلحة الملكية

Diplômée en Echoangiographie  
& Infection Sexuellement Transmissible - SIDA

Diplômée en Colposcopie & Gynécologie médicale

Ancien Médecin au sein des Forces Armées Royales

Casablanca, le : 15 SEPT 2020

ن - زهادا هارب  
ZGHAI DIDA HABIB

98.90 + 8  
/ 91.20

AMYLOR 10 mg

SCP 1j

\* 6 mois

PHARMACE DE LA DECOUVERTE  
Lot. Al Mousakbal, Lot. N°7  
Lot. Al Mousakbal, Lot. N°7  
Route 1029, Sidi Maârouf - Casablanca  
Tél. : 0522 91 32 22 - Fax : 0522 91 57 46

Dr. B. SEKKAT  
Médecine Générale  
Lot. Al Mousakbal, Lot. N°7  
Route 1029, Sidi Maârouf - Casablanca  
Imm. A24 GH13 - CASABLANCA 20270  
E-mail : dr.bouchrasedekat@gmail.com

6 118000 250555



28 COMPRIMÉS

Amloct 10 mg

UT.AV :

P.P.V.

LOT N° :

05 86 98  
98190



28 COMPRIMÉS

Amloct 10 mg

UT.AV :

P.P.V.

LOT N° :

06 98 98

98,90

6 118000 250555



28 COMPRIMÉS

Amloct 10 mg

UT.AV :

P.P.V.

LOT N° :

05 86 98  
98190



28 COMPRIMÉS

Amloct 10 mg

UT.AV :

P.P.V.

LOT N° :

98 06 00

98,90

6 118000 250555



28 COMPRIMÉS

Amloct 10 mg

UT.AV :

P.P.V.

LOT N° :

05 86 98  
98190



28 COMPRIMÉS

Amloct 10 mg

UT.AV :

P.P.V.

LOT N° :

98 06 00

98,90